

Louis Jacques Galland (1855-1922), peintre verrier et décorateur, et l'architecture civile parisienne

Louis Jacques Galland, vitrail d'un immeuble rue de l'Arcade (8e arr.), 1904. Cliché Nicolas Foisneau
Conférence

Le Mercredi 24 avril 2024 de 18h00 à 20h00

Galerie Colbert (INHA), salle Ingres (2e étage), 2 rue Vivienne, 75002 Paris

Sixième séance du cycle de conférences

Le vitrail et les autres arts

Louis Jacques Galland (1855-1922), peintre verrier et décorateur, et l'architecture civile parisienne

Par Nicolas Foisneau

Si Louis Jacques Galland est surtout connu pour ses œuvres religieuses, au premier rang desquelles la série de vitraux sur le thème de la vie de Jeanne d'Arc pour la cathédrale d'Orléans (1893-1897) et ceux de l'église Saint-Jean-de-Montmartre, réalisés après la Première Guerre mondiale, son activité s'est surtout développée dans le domaine civil, à une époque où le vitrail constituait un élément obligé de la décoration des intérieurs bourgeois. La liste donnée par Le *Catalogue modèle de l'architecte* de 1913 a permis d'engager l'inventaire de cette partie de son travail, principalement concentrée dans l'ouest parisien, commandée parfois pour des sièges d'entreprises, des hôtels de voyageurs ou des restaurants, mais plus souvent pour des immeubles d'habitation. Alors qu'il avait contribué à faire connaître les verres américains en France, à la suite de son voyage aux États-Unis en 1887, Galland en fait peu usage dans ce qui est conservé de sa production. Il lui préfère la peinture à l'émail qu'il pousse à un haut niveau de raffinement dans deux réalisations nourries de références à la culture japonaise, la salle des fêtes de l'hôtel Morin rue de Babylone (actuel cinéma la Pagode) et la tour japonaise du domaine royal de Laeken, près de Bruxelles. Cette technique se retrouve dans les verrières d'un petit nombre d'hôtels ou immeubles où Galland a conçu des compositions florales ambitieuses.

Entrée libre dans la limite des places disponibles

En application avec les mesures prises dans le cadre du plan VIGIPIRAT nous vous rappelons que l'introduction de tout bagage (valises, y compris format « cabine » et sacs de grande contenance) est désormais interdite dans la galerie Colbert. En vous remerciant pour votre compréhension.

À télécharger

[Affiche .pdf - 1.4 Mo](#)

[Téléchargement](#)

[Dépliant .pdf - 1.68 Mo](#)

[Téléchargement](#)